

Paris, le 18 mai 2020

## **2 000 euros par médecin CSMF 1 – CARMF 0**

La CSMF, qui a été le seul syndicat à s'opposer frontalement à la CARMF, se félicite d'une avancée timide de la Caisse de retraite des médecins libéraux.

L'aide de la CARMF (via le fonds d'action sociale) sera de 2 000 euros par médecin. Cette aide prendra la forme d'une prise en charge de cotisations sans réduction de droit à la retraite.

La CSMF tient à rappeler que l'argent de la CARMF c'est l'argent des médecins, et que ce sont les cotisations de ces mêmes médecins qui lui permettent d'exister.

Enfin la CSMF note que l'effort de la CARMF est très en deçà de ce que la caisse de retraite des chirurgiens-dentistes a accordé à ses cotisants (4 500 euros).

C'est donc un effort très insuffisant dont la CSMF se souviendra.

Jean-Paul Ortiz  
Président de la CSMF  
06.07.86.08.83

Luc Duquesnel  
Président des Généralistes-CSMF  
06.85.66.67.19

Franck Devulder  
Président des Spécialistes-CSMF  
06.14.09.64.56

Relations presse : Adrien Chapron  
01 43 18 88 17 / [com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) [www.csmf.org](http://www.csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*